

## APPEL A CANDIDATURES

# Apprendre & Devenir

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES  
31 MARS 2024

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'OFFRE DE BUREAUX D'APPRENDRE & DEVENIR LA DUCHÈRE

Dans le cadre du développement du projet "Apprendre & Devenir" et afin de développer un pôle de coopération avec des acteurs publics, privés et associatifs au service de l'innovation éducative et sociale, la Métropole de Lyon a été sollicitée spontanément pour l'occupation du "bâtiment U" situé à la Duchère.

Le projet présenté a retenu l'intérêt de la collectivité au regard de la pertinence de l'activité proposée et, suite à l'appel à manifestation d'intérêt concurrentiel lancé, le projet Apprendre & Devenir a été sélectionné pour pouvoir se développer dans ce lieu.

Après plusieurs mois de travaux, le bâtiment s'apprête à être livré.

C'est pourquoi la Maison de l'Apprendre lance aujourd'hui un **appel à candidatures** pour l'occupation d'espaces de bureaux cloisonnés.

Le bâtiment est situé sur le plateau de la Duchère, au pied de la Tour Panoramique, au 20 avenue du Plateau 69009 Lyon. Le lieu est en proximité immédiate de l'arrêt de bus Avenue du Plateau – Bus C14 et 66.

Les candidatures pour intégrer le tiers-lieu Apprendre & Devenir se font par un formulaire en ligne, dont le lien se trouve dans le dossier ci-dessous, d'ici au **dimanche 31 Mars à minuit**.

Des visites collectives sont organisées pour les candidats les **22 et 29 mars à 13h00**. Le rendez-vous est fixé sur site, au 20 avenue du Plateau, Lyon 9.

Une réponse sera donnée aux candidats au plus tard le **vendredi 19 avril 2024** et l'entrée dans les locaux est prévue à partir du mois de **Juin 2024**.

Nous avons hâte de prendre connaissance de vos candidatures et nous nous tenons à votre disposition pour tout besoin complémentaire d'information.



**La Maison de l'Apprendre**  
contact@maisondelapprendre.org

# Sommaire

1 - CONTEXTE.....	3
2 - ENJEUX ET OBJECTIFS.....	4
3 - ACTIVITES ET SERVICES.....	5
4 - INFORMATIONS PRATIQUES.....	6
5 - APPEL A CANDIDATURES.....	9
6 - CAHIER DES CHARGES.....	10



# 1 - CONTEXTE

En 2013, l'UNESCO décrit la **ville apprenante** comme "une ville qui mobilise toutes ses forces vives pour assurer à ses citoyens un apprentissage de qualité tout au long de la vie, de l'éducation de base à l'enseignement supérieur, sans oublier l'éducation informelle".

L'association **La Maison de l'Apprendre** depuis 2017 à Lyon a pour objet d'accompagner, dans un but d'intérêt général, le développement de territoires apprenants, où les acteurs - associatifs, économiques et publics - coopèrent pour résoudre, ensemble et par l'éducation, les défis d'une société durable et résiliente. L'association fédère un réseau de plus de 250 structures sur le territoire de la métropole lyonnaise et accompagne tout au long de l'année cette communauté diversifiée et décloisonnée.

En 2020, lors du premier **Festival de l'Apprendre** à Lyon, l'invitation est lancée aux acteurs locaux de prendre part à la réflexion autour de l'émergence d'un tiers lieu thématique sur notre territoire. Plus de 40 structures manifestent leur intérêt et leur besoin.

Le projet de tiers lieu "Apprendre et Devenir" est donc né de cette invitation et s'est développé grâce à un comité de pilotage réunissant 8 structures au service de la communauté d'acteurs du territoire agissant sur le développement des compétences et les apprentissages, tout au long de la vie.



## Apprendre & Devenir

**VISION** Permettre à chaque individu d'être auteur de sa vie et de s'engager pour une société inclusive et durable.

**MISSION** Permettre aux acteurs publics, associatifs et privés de la Métropole de Lyon de s'inscrire dans une démarche de coopération au service des habitants du territoire.

**VALEURS** Bien commun . Coopération . Innovation

### RAISON D'ETRE

**Réduire les inégalités sociales** en renforçant la capacité des acteurs publics, associatifs et privés à agir en synergie et à porter des projets de coopération innovants, connectés aux besoins du territoire.

**Répondre à des besoins de mutualisation** de ressources et de services pour optimiser les coûts de fonctionnement des structures locales agissant pour l'intérêt général et les recentrer sur leurs cœurs d'activités.

**Contribuer au rayonnement du territoire local et métropolitain** par sa capacité d'innovation éducative et sociale.

**La Maison de l'Apprendre ouvre ce nouveau lieu pour favoriser la coopération au service de l'innovation éducative et sociale en partenariat avec la Métropole de Lyon et l'AFEV.**

### UN ÉCOSYSTÈME ET UN ANCRAGE DÉJÀ À L'OEUVRE

L'AFEV est d'ores et déjà implantée à la Duchère depuis plusieurs années notamment avec la préfiguration du tiers-lieu pour les jeunes "le REpairs". Ce lieu est identifié par les jeunes du territoire mais également par les acteurs locaux qui sont impliqués dans le projet et sa programmation.

Le REpairs et les équipes de l'AFEV s'implantent durablement au sein de l'équipement.

**La Maison de l'Apprendre** a une activité au rayonnement métropolitain et active une communauté de plus de 250 structures constituée d'associations, d'entreprises, d'établissements d'enseignement, de centres de formation et de collectivités.

Une programmation mensuelle est opérée avec le Festival de l'Apprendre en point d'orgue pour contribuer à tisser le lien entre les acteurs et matérialiser le caractère apprenant de notre territoire. Les activités et l'équipe de la Maison de l'Apprendre seront installées au sein de l'équipement.

## 2 – OBJECTIFS ET ENJEUX

Apprendre & Devenir, labellisé "**Fabrique de Territoire**" depuis 2021, se positionne dans une dynamique de **Pôle Territorial de Coopérations Economique (PTCE)** sur les enjeux d'éducation, de formation, d'insertion professionnelle et d'engagement citoyen.

### OBJECTIFS

Vers le grand public (jeunes et adultes) :

- Etre présents au plus près des bénéficiaires au cœur des QPV pour soutenir et favoriser l'accès aux services et à l'offre proposée en matière d'éducation, de formation, d'accompagnement vers l'emploi
- Renforcer les dispositifs de raccrochage scolaire
- Sensibiliser aux pratiques pédagogiques inclusives et personnalisées
- Démultiplier les opportunités de formation et de développement des compétences au plus près des besoins des publics notamment les plus éloignés et pour renforcer le pouvoir d'agir des jeunes et leur participation citoyenne

Vers les acteurs et les structures de la communauté apprenante territoriale :

- Fédérer et animer une communauté apprenante territoriale
- Faire émerger des projets innovants entre les toutes les parties prenantes de la jeunesse, du développement des compétences, de l'insertion professionnelle et de l'engagement citoyen pour développer des solutions à fort impact social
- Développer une programmation inédite et de qualité en réponse aux besoins qualifiés du territoire
- Concourir au développement économique des structures
- Documenter la démarche pour faciliter l'essaimage des pratiques
- Devenir un lieu ressource, consolider le changement d'image du quartier et participer à la mise en valeur des dynamiques partenariats remarquables pour l'intérêt général

C'est pourquoi le tiers-lieu Apprendre & Devenir se veut un lieu ressource pour :

- La découverte d'approches pédagogiques et andragogiques
- L'apprentissage des leviers de transmission des savoirs et des dynamiques d'organisations apprenantes
- Le développement de compétences transversales et psycho sociales
- L'apprentissage de la coopération inter-organisation
- Faire que l'engagement de chacune et chacun à transmettre ses connaissances, ses compétences et ses expériences devienne un véritable levier de cohésion sociale sur le territoire entre les habitants et les acteurs à parité d'estime
- Concourir au rayonnement et à l'attractivité du territoire par sa capacité d'innovation sociale

### L'ENJEU DE L'IMPACT COLLECTIF

Certains enjeux sociaux, comme la pauvreté, le décrochage scolaire, la transformation des métiers ou le déterminisme social, ainsi que le manque de passerelles entre monde économique et monde de l'insertion sociale et professionnelle sont très complexes et nécessitent une action collective organisée pour trouver des solutions adaptées.

L'**impact collectif** repose sur le fait qu'une organisation isolée aura plus de difficultés à générer des changements sociaux de grande ampleur. Si l'idée de coordonner les efforts paraît simple en théorie, la mise en œuvre nécessite la collaboration rigoureuse d'acteurs provenant de différents secteurs, apportant une complémentarité de regards et d'expertises. Les citoyens, les organismes et les institutions unissent leurs efforts et se mobilisent pour trouver des solutions.

# 3 – ACTIVITÉS ET SERVICES

## UN LIEU DE COHÉSION SOCIALE, D'APPRENTISSAGES ET DE COOPÉRATION

Afin de répondre aux besoins et attentes des différentes parties prenantes de la communauté apprenante territoriale, le lieu totem Apprendre & Devenir s'organise autour de **différents espaces** :

### > Un espace de convivialité pour favoriser la cohésion sociale dans le quartier du tiers-lieu :

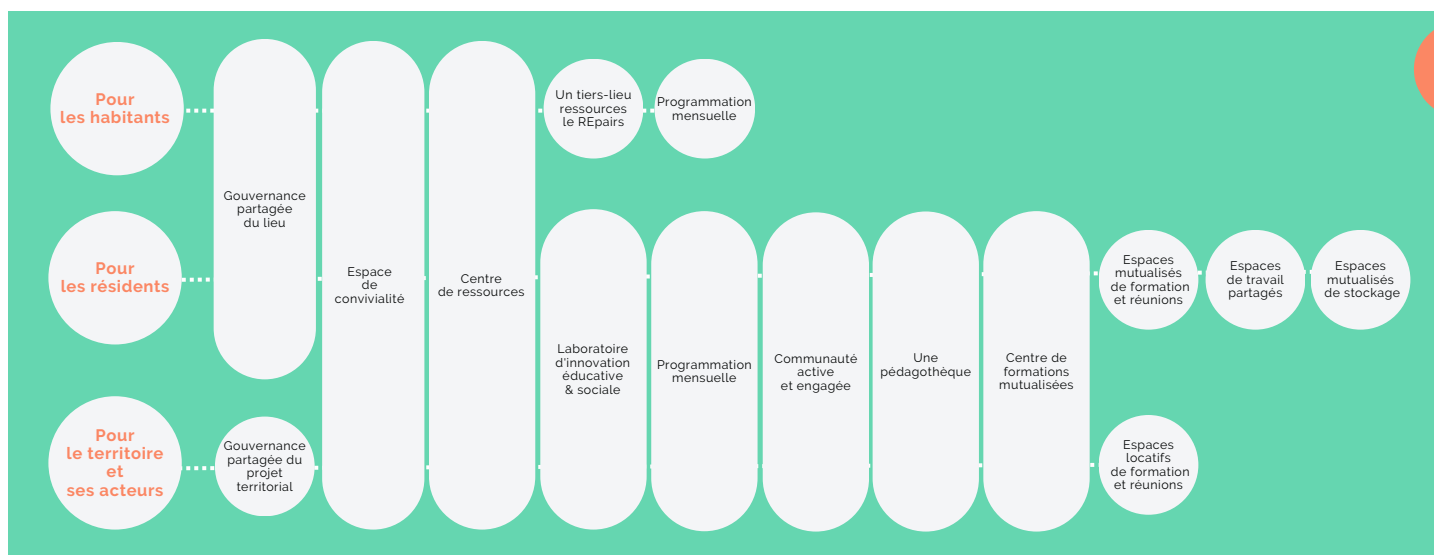
- Un espace de convivialité et d'accueil, ouvert au grand public et aux résidents du lieu afin de favoriser la mixité des publics, les échanges informels et l'orientation selon les besoins de chacun.

### > Des espaces d'apprentissage pour accompagner la montée en compétence du plus grand nombre :

- Le **REpairs**, un tiers-lieu piloté par l'AFEV pour les jeunes de la Duchère et animé par une communauté d'acteurs notamment les structures résidentes, et celles du quartier.
- Une **programmation de conférences, d'ateliers et de formations collectives** assurées par les structures membres et les structures hébergées pour développer ses compétences et aptitudes transversales.
- Un **centre de ressources** pour se documenter et mieux se repérer en matière de réussite scolaire, d'insertion professionnelle, d'orientation et d'engagement citoyen.
- Des **salles mutualisées** : pour disposer de salles de qualité pour les formations ou les réunions avec les équipes et les partenaires et proposer de nouvelles offres pour développer son activité.

### > Des espaces propices à la coopération pour nourrir la communauté apprenante et l'impact collectif :

- Un **lab d'innovation**, un espace animé et dédié à la créativité, l'intelligence et l'impact collectif pour inventer et tester des services, des outils ou des usages nouveaux
- Un **co-working** qui proposera des bureaux privatisés pour chaque structure, afin d'être ensemble tout en ayant chacun nos espaces.
- Une **programmation mensuelle d'animation de la communauté** des acteurs, pour apprendre à mieux se connaître, faire connaître ses actions et développer son réseau.
- Une **participation collective au Festival de l'Apprendre** pour la Journée Internationale de l'Education (UNESCO)
- Des **programmes d'accompagnement** permettant aux acteurs de progresser de l'envie de coopérer à des actions concrètes portées par des collectifs établis.



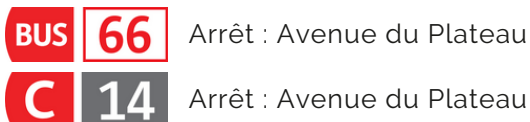
# 4 – INFORMATIONS PRATIQUES

## LES CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- ✓ Surface totale : 2000m<sup>2</sup>
- ✓ Capacité d'accueil : 15 à 20 structures
- ✓ 9 places de parking extérieur et 5 box en sous-sol
- ✓ Parking à vélos sécurisé
- ✓ Accès PMR (rampe d'accès et ascenseur)
- ✓ ERP



## L'ACCESSIBILITE EN TRANSPORTS EN COMMUNS



Les arrêts de bus sont situés en proximité immédiate du bâtiment, devant la porte d'entrée principale.

La liaison en bus depuis la Gare de Vaise s'effectue en 7 minutes.

## LES ESPACES



Le bâtiment dispose d'espaces aérés, refaits à neuf, dotés de vues sur la Basilique de Fourvière, les Monts du Lyonnais ou les parcs environnants.

Les 2000m<sup>2</sup> s'organisent autour de 3 types d'espaces complémentaires :

### Bureaux privatisés

20 à 80 m<sup>2</sup> pour se sentir chez soi, connectés avec d'autres acteurs et **travailler dans les meilleures conditions.**

### Espaces mutualisés

des espaces d'accueil, de convivialité, des salles de réunion et de formation pour **faciliter le développement des activités** de chacun et **favoriser les synergies.**



Visite virtuelle du lieu  
(avant finalisation des  
travaux)

### Espaces de service au territoire

**Le Repairs** : Lieu de travail collaboratif et innovant pour les jeunes (AFEV)

**Le Lab' d'Inno** : Lieu d'activation des coopérations au service des enjeux de territoire (Maison de l'Apprendre)

## LES PREMIERS RESIDENTS

Une première étape de "vie en tiers-lieu" avec un nombre restreint de résidents a été mis en oeuvre depuis le mois d'octobre 2023 dans le quartier de la Part Dieu.

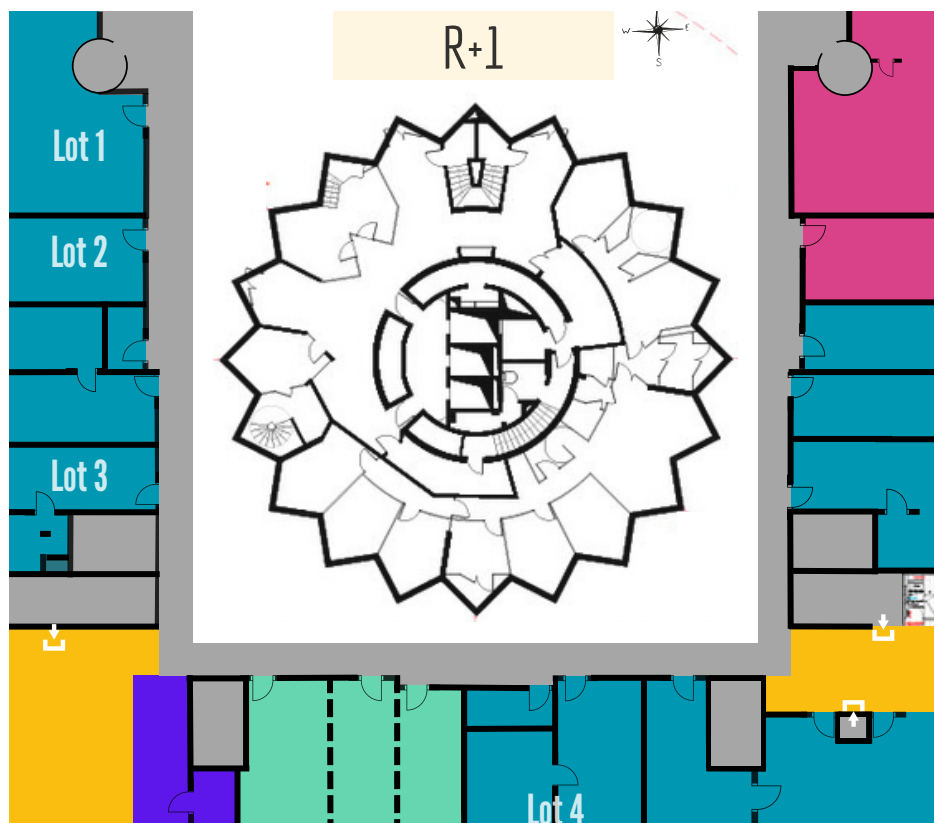
Cette dernière nous a permis de nourrir les prémices de la dynamique collective qui s'opèrera ensuite à la Duchère et en compagnie de nouveaux résidents.



# LA REPARTITION DES ESPACES ET LOTS DISPONIBLES

- Accueil  
Espace convivialité
- Espaces mutualisés  
(salles de réunion, formation)
- Espaces de service au territoire  
Repairs et Lab'Inno
- Bureaux  
privatisés

Entrées



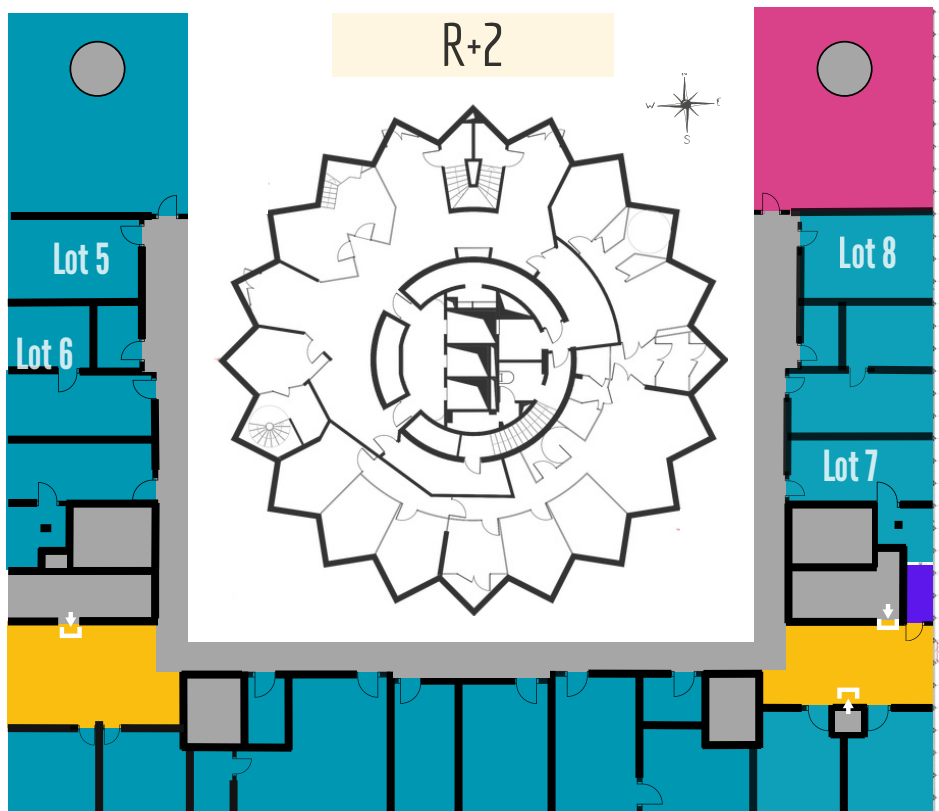
R+1

*Aile OUEST*

LOT 1 - 65m2  
 LOT 2 - 32m2  
 LOT 3 - 27+7m2

*Aile SUD*

LOT 4 - 36+20+12m2



R+2

*Aile OUEST*

LOT 5 - 32 m2  
 LOT 6 - 27+7 m2

*Aile EST*

LOT 7 - 27+7 m2  
 LOT 8 - 32m2



## MONTANT DES REDEVANCES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

La redevance pour l'accès aux espaces de bureaux privatisés est estimée à **13€ /m2 / mois** pour l'année en cours (TTC).

Ce montant correspond à des provisions pour les charges d'exploitation du bâtiment, dont :

- consommation des fluides : eau, électricité, internet et chauffage
- coût d'exploitation des bâtiments
- accès à un WIFI haut débit
- ménage des parties communes

Ce montant n'intègre pas :

- le ménage des bureaux privatifs
- l'accès à un box ou un parking extérieur

Les montants des redevances seront régulés en fonction de la réalité des charges.

**Les redevances pour la mise à disposition** des différents espaces de bureaux sont estimés comme suit :

Lot 1	-	65m <sup>2</sup>	-	845€ / mois
Lot 2	-	32m <sup>2</sup>	-	416€ / mois
Lot 3	-	34m <sup>2</sup>	-	442€ / mois
Lot 4	-	68m <sup>2</sup>	-	884€ / mois
Lot 5	-	32m <sup>2</sup>	-	416€ / mois
Lot 6	-	34m <sup>2</sup>	-	442€ / mois
Lot 7	-	34m <sup>2</sup>	-	442€ / mois
Lot 8	-	32m <sup>2</sup>	-	416€ / mois

## BOX ET PARKINGS

En sus des espaces de bureaux, il est également possible de formuler une demande pour un **parking extérieur situé au pied du bâtiment** ou un **box en sous-sol**.

- Tarif box fermé en sous-sol : 100€ / mois
- Tarif parking extérieur : 50€ / mois

/!\ Le nombre de box et de parkings étant limité, il n'est pas garanti que nous puissions satisfaire toutes les demandes.

## DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie équivalent à 2 mois de loyer est à verser au moment de la signature de la convention. La caution est encaissée et rendue à la sortie des lieux, si les conditions d'usages ont été respectées.

## LA FACTURATION

La facturation est transmise le **15 de chaque mois pour le mois suivant**. Le règlement est à effectuer entre le 15 et le 25 dudit mois. Tout mois entamé est intégralement dû.

/!\ Le premier mois, la facturation inclut la totalité du mois en cours ainsi que le mois suivant. Cette première facturation inclut également l'adhésion à la Maison de l'Apprendre pour l'année concernée.

Dans un premier temps, les redevances seront à effectuer par virement bancaire et un prélèvement automatique pourra être mis en place par la suite.

# 4 – L'APPEL À CANDIDATURES

## LE CALENDRIER

L'appel à candidatures est mené selon le calendrier suivant :

- 18 AU 31 MARS** : appel à candidatures via le formulaire en ligne
- 22 ET 29 MARS** : visites des locaux et moment d'échange individuel.
- 1er AU 12 AVRIL** : évaluation et sélection des candidatures
- 15 AU 19 AVRIL** : retour aux associations candidates
- JUIN** : entrée dans les locaux

## LES VISITES DU SITE

Afin de permettre aux candidats de découvrir le lieu, deux visites sont prévues sur la période de l'appel à candidatures, les **22 et 29 Mars à 13h** au 20 avenue du Plateau 69009 Lyon.

[\[ PARTICIPER A UNE VISITE \]](#)

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront faire part de leur intérêt en remplissant le formulaire en ligne suivant :

[\[ RENSEIGNER LE DOSSIER \]](#)

Les pièces administratives nécessaires pour candidater sont :

- liste des membres dirigeants / administrateurs + équipe opérationnelle
- les statuts de la structure
- les comptes du dernier exercice comptable
- budget prévisionnel de l'année

Ces documents sont à transmettre directement via le formulaire dont le lien est précisé ci-dessus.

## LES CRITERES DE SELECTION

La sélection des candidats sera menée en concertation avec des acteurs du territoire.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Cohérence avec les valeurs et les objectifs d'Apprendre & Devenir
- Structure d'intérêt général / non-lucrativité
- Secteur d'activité (Education, orientation, formation, insertion professionnelle, engagement citoyen)

Les critères de sélection sont les suivants :

- Solidité financière
- Ancrage territorial
- Rayonnement
- Motivation
- Coopération
- Respect du cahier des charges

# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'OFFRE DE BUREAUX D'APPRENDRE & DEVENIR LA DUCHÈRE

## CAHIER DES CHARGES

### PREAMBULE

Ce cahier des charges a pour objet de préciser les conditions de mise à disposition des bureaux au sein du Tiers-Lieu Apprendre & Devenir à la Duchère, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

### PRESENTATION DU SITE

Le quartier de la Duchère naît dans les 1960. L'objectif de celui-ci était de résorber l'insalubrité des anciennes habitations ouvrières. Louis Pradel, maire de l'époque, est à l'initiative de ce projet de grand ensemble.

Depuis 1986, le quartier est inclus dans les dispositifs de politique de la ville. La Duchère fera l'objet de nombreuses réglementations d'aménagement mais également d'une mauvaise réputation en termes de sécurité.

Aujourd'hui, l'aménagement du quartier se développe à travers le Grand Projet de Ville La Duchère, décidé en 2001.

A l'intérieur du quartier se trouve La tour panoramique de La Duchère, construite entre 1967 et 1972 et conçue par l'architecte François Régis Cottin.

Cette tour demeure un symbole du quartier, car elle représente une architecture remarquable pour son époque et offre une large vue sur la ville de Lyon et ces alentours.

Au pied de cette tour se trouve le bâtiment U. Historiquement, le « U » accueillait une annexe de la Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, ainsi qu'une antenne de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Dans la perspective de leur départ, il fut un temps envisagé de démolir le « U ».

La réhabilitation de celui-ci s'est effectuée sur 2022, et une occupation temporaire s'y organisée en attendant le début des travaux.

### DATES CLES

2003 : Grand Projet de Ville pour le quartier de La Duchère

2013 : Obtention du label Ecoquartier

2018 à 2020 : Occupation temporaire de 18 mois

2023 : Date de livraison du bâtiment U réhabilité.

2024 : Ouverture du Tiers-Lieu Apprendre & Devenir



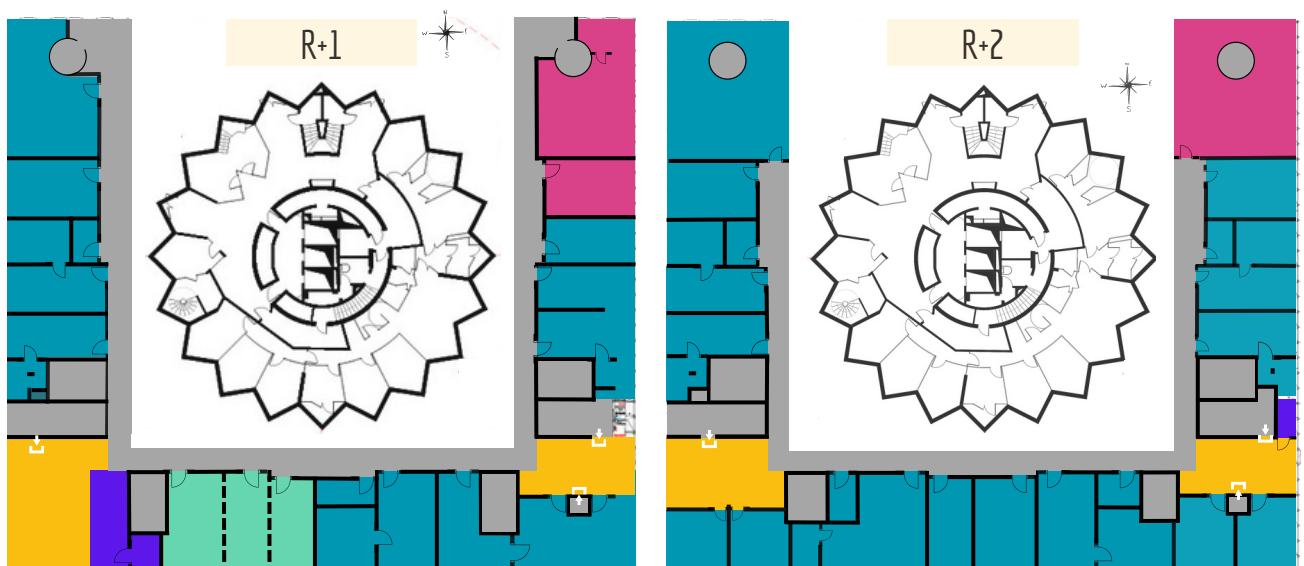
Bureau en occupation temporaire dans le bâtiment U de la Duchère – Source : [www.serl.fr](http://www.serl.fr)



Bureau après rénovation

## PRESENTATION DES LOCAUX

Le bâtiment est situé au pied de la Tour Panoramique du plateau de la Duchère. Monté sur pilotis et d'une surface totale de 2000m<sup>2</sup>, il s'organise sur 2 étages.



### LES ESPACES DE CONVIVIALITÉ

Chaque étage bénéficie de deux espaces de convivialité (en jaune).

Au premier étage, un espace de convivialité se situe niveau de l'entrée principale (sud-est) et le second, situé à l'angle sud-ouest permet aux résidents de se retrouver pour les temps de restauration et de détente. Cet espace peut être ponctuellement privatisable en matinale ou en soirée.

Deux autres espaces, situés au 2ème étage, aux angles sud-est et sud-ouest, permettent aux résidents de bénéficier d'espaces d'échanges informels.

### LES ESPACES DE SERVICE AU TERRITOIRE

Le premier étage accueille le **RePairs**. Piloté par l'AFEV, il s'agit d'un "tiers-lieu dans le tiers-lieu" qui s'adresse principalement aux jeunes du territoire.

Au deuxième étage se trouve le **Lab d'Inno**, un espace dédié aux démarches de R&D sociale et d'intelligence collective. Il est piloté par la Maison de l'Apprendre.

### LES BUREAUX PRIVATISES

Les bureaux privatisés sont répartis entre le premier et le deuxième étage. Chaque espace est dédié aux structures qui les occupent pour quelle puissent opérer leurs objets sociaux dans les meilleures conditions.

La majeure partie des bureaux incluent une salle de réunion d'environ 10m<sup>2</sup>. Si les structures associatives qui les louent y ont un accès exclusif, elles sont invitées, dans un esprit de mutualisation, à les mettre à disposition des autres structures résidentes lorsqu'elles n'en ont pas l'usage.

### LES ESPACES MUTUALISES

Au premier étage se trouve un espace de 100m<sup>2</sup> subdivisible en trois espaces selon les besoins. Lors de la première phase d'installation des résidents, ces derniers pourront bénéficier d'un accès libre à la salle, la seule condition étant la réservation préalable. Néanmoins, les modalités d'accès à l'espace seront à préciser au fur et à mesure de la mise en fonctionnement du lieu.

### LES PARTIES COMMUNES

les couloirs sont équipés d'assises informelles et d'alcôves afin que les résidents puissent bénéficier d'espaces complémentaires en sus de leurs bureaux et des salles de réunion.

Au pied du bâtiment, le lieu est également équipé d'un espace sécurisé pour les vélos. Il dispose également de 5 box et de 9 places de parking, soumises à la location complémentaire.

## MODALITES

Les services proposés dans le cadre de la mise à disposition d'un bureau au sein du tiers-lieu Apprendre & Devenir comprennent :

- La mise à disposition d'**espaces nus de bureaux fermés**
- L'**accès autonome** aux bâtiments
- Connexion **internet** très haut débit
- Accès aux **salles de réunion mutualisées** sous seule condition de réservation préalable. A noter: ces conditions pourront être revues après une première phase d'installation.
- Accès au programme d'**animation de la communauté** de la Maison de l'Apprendre
- Accès à la **pédagothèque**, une mutualisation d'outils, de matériel et de compétences
- Accès à la **cuisine partagée** et aux **espaces de détente**
- **Accès à la plateforme numérique du tiers-lieu**

La Maison de l'Apprendre a la charge de l'entretien des espaces communs et mutualisés. L'entretien des espaces de bureau et des postes de travail est de la responsabilité de chaque résident. Le matériel de ménage est mutualisé, les consommables restent la responsabilité de chacun.

## CONDITION DE PARTICIPATION

Il est demandé à toute personne usagère d'une activité ou d'un service du Tiers-lieu Apprendre & Devenir qu'elle :

- soit dans une démarche et un état d'esprit de bienveillance et de convivialité
- contribue à leur niveau à la démarche de pôle de coopération et d'inclusion sociale

Plus concrètement, il est attendu :

- une participation à l'animation du lieu avec la proposition de formations ou d'ateliers à destination des membres de la communauté ou les habitants
- une mise en commun de compétences et de matériel pour la pédagothèque
- une participation à des temps d'idéation et de co-construction liés à la vie du lieu et à la dynamique de pôle de coopération territorial.
- une participation à la vie collective : bonne tenue des espaces partagés, circulation de l'information au sein des équipes.
- La fréquence et le niveau d'implication à cette participation sera défini au cas par cas pour chacune des structures, en fonction de leurs moyens et de la pertinence selon les domaines d'activité. D'autres propositions d'implication et de participation sont les bienvenues.

Les conditions de départ sont fixées à **3 mois de préavis**.

## SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT

Après signature de la mise à disposition d'un bureau, un rendez-vous est organisé pour dresser l'**état des lieux d'entrée**.

Un **parcours d'onboarding** est proposé à toutes les nouvelles structures qui intègrent le tiers-lieu. Les responsables et leurs équipes sont conviés à un temps de découverte du lieu et d'interconnaissance avec les autres résidents.

Chaque responsable de structure est ensuite convié à un **entretien annuel dédié** avec la chef de projet communauté et partenariats de la Maison de l'Apprendre pour découvrir l'accompagnement proposé. Ce sera notamment l'opportunité d'établir un **document de suivi**, Ce dernier sert à établir le bilan annuel qui actera la reconduction ou non la reconduction de la convention de mise à disposition et l'ajustement des objectifs communs.

L'entretien annuel dédié se déroule à l'entrée dans les lieux et, par la suite, il est prévu 4 mois avant la date anniversaire de la signature de la convention de mise à disposition.